



Commune de
La Peyratte

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit le seize juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, Mme PROTTEAU Joëlle, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, Mme PILLOT Marguerite, M. DUBOIS Victorien, M. FRANCOIS Xavier, M. GUILBAUT Bernard, Mme MICHEAU Séverine et Me BUTET Laetitia

Absents : M. GOURBEAU Benjamin, M. HERRIBERRY Dimitri, M. JAMONNEAU Claude et Mme BEAUFORT Magalie

Pouvoirs : M. HERRIBERRY Dimitri a donné pouvoir à Mme BREMENT-MARQUIS Monique
M. JAMONNEAU Claude a donné pouvoir à M. DUBOIS Victorien
Mme BEAUFORT Magalie a donné pouvoir à M. FRANCOIS Xavier

Secrétaire : M. DUBOIS Victorien

Monsieur le Maire débute le Conseil en informant la démission de Madame Sylvie RECOUPE. Il ajoute que le conseiller démissionnaire est remplacé par le 1^{er} candidat non élu de la liste dont le démissionnaire est issu. Ce candidat est appelé par le Maire à siéger dans l'assemblée municipale.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai et 4 juin 2018 :

Aucune observation pour les comptes rendus du 23 mai et 4 juin 2018.

Vote du 23 mai / 13 POUR

Vote du 4 juin / 9 POUR 2 CONTRE 2 refus de participer au vote

DELIBERATIONS

I / Créances admises en non-valeur

Monsieur le Maire présente l'état des admissions en non-valeur reçu par la Trésorerie. Le comptable public expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état en raison des pièces irrécouvrables des collectivités. Il demande, par conséquent, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour un montant de 137,80 € correspondant à de la cantine scolaire.

VOTE : voix 13 POUR

- accepte le recouvrement

II / Désignation d'un référent PLUi

Monsieur le Maire expose la réunion du travail qui a eu lieu le mercredi 4 juillet à Secondigny concernant la réunion du lancement du PLUi. L'appropriation de ces travaux par chacune des communes est importante pour le lancement du PLUi, prévu pour le Conseil Communautaire d'octobre 2018.

C'est pour cela que chacune des communes doivent désigner un référent PLUi (+suppléant si souhaité) dans leur commune. Madame BREMENT-MARQUIS Monique et Monsieur GUERIN Jean-Claude se présentent comme membre titulaire. Un vote à bulletins secrets est alors suggéré. Il en ressort 7 POUR Madame BREMENT-MARQUIS Monique et 4 POUR Monsieur GUERIN Jean-Claude.

Membre titulaire :

Madame BREMENT-MARQUIS Monique

Membre suppléant :

Monsieur GUERIN Jean-Claude

III / Constitution d'un groupement de commande pour le RGPD

Monsieur le Maire donne lecture de la convention fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et désignant la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en tant que coordonnateur.

Afin d'assurer la mise en conformité au RGPD, une consultation sera lancée en septembre 2018 pour les prestations définies comme suit :

- Etat des lieux juridique, technique, organisationnel et recommandations pour 5 collectivités (Commune de Parthenay-Communauté de communes de Parthenay-Gâtine – CCAS – CIAS et Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine) par une entreprise labélisée par la CNIL,
- Formation labélisée par la CNIL inter-entreprise « Devenir Délégué à la Protection des Données (DPD) »,
- Etat des lieux juridique, technique et recommandations pour les autres membres du groupement,
- Assistance d'un délégué à la protection des données

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes telle que détaillée ci-dessus,
- d'approuver l'adhésion de la commune de ... audit groupement de commandes,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- de dire que le rôle de Délégué à la Protection des Données, sera, pour la durée d'exécution du marché exercer par le prestataire sélectionné,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier

VOTE : voix 7 POUR 6 ABSTENTIONS

- donne un avis favorable

De plus, les élus demandent à ce que l'information soit diffusée sur le site internet.

IV / Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise principal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent du service technique a été retenu au titre de la promotion interne sur le grade d'agent de maîtrise principal.

Vu le décret 88-547 justifiant d'au moins 4 ans de service effectifs dans le grade d'agent de maîtrise, vu la proposition d'avancement de grade reçu par le Centre de Gestion en date du 31 janvier 2018, Monsieur BLOT Philippe peut prétendre par voie de promotion interne sans examen professionnel au grade d'agent de maîtrise principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide la création d'un poste de d'agent de maîtrise principal, pour une durée de 35 heures hebdomadaire, à compter du 1er janvier 2018.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents administratifs nécessaires à cette création de poste.

VOTE : voix 11 POUR 2 ABSTENTIONS

- adopte les propositions ci-dessus

V / Fermeture de la régie « fourrière »

Suite au procès-verbal de vérification d'une régie de recettes, le 30 mai 2018, par la Trésorerie de Airvault, il a été conclu que le maintien de cette régie était inutile en raison de plus de 10 ans d'inactivité.

Monsieur le Maire demande la dissolution si aucun changement ne se profile, à compter du 1^{er} septembre 2018. De plus, il convient de restituer le fonds de caisse d'un montant de 20€.

VOTE : voix 13 POUR

- approuve la fermeture de cette régie et la restitution du fonds de caisse de 20€

VI / Tarifs et règlement de la cantine 2018/2019

Comme chaque rentrée scolaire, les tarifs cantine sont revus. Monsieur le Maire nous rappelle les prix appliqués actuellement : 2,60 € / enfant et 5,20 € / adulte. Il tient à nous signaler que le prix de revient d'un repas maternelle est de 3,249 € et primaire 3,370 €.

Au vu des changements à venir, l'assemblée souhaite augmenter ces tarifs de 0,10 € par enfant soit 2,70 € / enfant
Le règlement intérieur a été modifié comme suit (voir annexe).

Désignation	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Repas enfant	2.40 €	2.50 €	2,60 €	2,70 €
Repas adulte	5.00 €	5.20 €	5,20 €	5,20 €

VOTE : voix 8 POUR 5 ABSTENTIONS

- approuve la nouvelle tarification 2018-2019 et le règlement intérieur

RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ **Rapport de M. Samuel RAUX – adjoint délégué à la commission voirie**

Monsieur Samuel RAUX félicite et remercie Monsieur GABARD Jean-Joseph pour le tir du feu d'artifice et tous ceux qui ont participé à cette journée.

Monsieur Samuel RAUX fait part de la réparation de la rue des Belletières. Les employés communaux continuent l'enrobé à froid

- **Rapport de M. PROTTEAU Joëlle – adjoint délégué à la commission solidarité, agriculture, culture, cimetière**

Madame Joëlle PROTTEAU annonce que personne ne s'est manifesté au vu du plan canicule.

INFORMATIONS DIVERSES

1) Madame BREMENT-MARQUIS Monique soulève le fait que Monsieur GABARD Jean-Joseph, l'employé technique, ai reçu le feu d'artifice chez lui. Monsieur RAUX Samuel répond que l'entreprise BREZAC a validé les bâtiments conformes à stocker le matériel.

2) Monsieur le Maire fait part de l'étude du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI) remis le 5 juillet par le SDIS des Deux-Sèvres. Un tableau de préconisations a été établi, par priorité. Le montant total s'élèverait à 269 500 €.

3) Monsieur le Maire informe que le permis de construire pour la maison de santé va être déposé. Une réunion a eu lieu avec Monsieur COGNY et les médecins pour les derniers réajustements.
De plus, la demande de DETR a été acceptée.

4) Monsieur le Maire annonce que Monsieur JEANNOT de la société ARCHI TRAV a déposé un mémoire en réponse à la défense de la juridiction du 5 février 2018. Le dépôt de ces écritures a amené le Tribunal Administratif de Poitiers à rouvrir l'instruction jusqu'au 6 août prochain, afin de permettre à la commune de répliquer.
ARCHI TRAV soulève le fait que la procédure n'a pas été respectée au vu du cahier des charges demandé.
Madame NIGUES va déposer un mémoire de défense.

5) Monsieur le Maire présente la proposition de l'esquisse de la terrasse du Mille Club. Suite à quelques remarques, le plan devrait être revu.

6) Madame BREMENT-MARQUIS Monique prend la parole concernant la motion qu'elle a été présentée à la commission économique du 7 juin. Elle rappelle que cette zone offre un intérêt certain pour la création d'une pépinière d'entreprise. Un élu de la commission a suggéré que la commune récupère cette zone économique. Monsieur le Maire a pris la parole pour qu'un entrepreneur souhaitait acquérir une parcelle.

La question se pose maintenant pour savoir si la commune veut accueillir des petits ou grands projets.

Madame BREMENT-MARQUIS Monique rappelle que travailler tous ensemble est important et qu'une idée innovante pourrait être trouvée.

FIN DE SEANCE A 22H50

PROCHAINE SEANCE LE – PAS DE DATE DEFINIE-